



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOVAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

Procurations :

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

Secrétaire de séance : Monsieur BILLY Philippe

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: /
Présents	: 25	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

5.3. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire,

INFORME qu'en application des dispositions des articles R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) est composé pour moitié de membres élus par le Conseil municipal.

PRECISE que les membres élus par le Conseil municipal sont désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, celle-ci pouvant être incomplète. Les sièges sont attribués selon l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

DIT que le Maire, président de droit du CCAS, ne peut pas être candidat et ne peut donc figurer sur aucune liste.

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 27 avril 2026, le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS élus par le Conseil municipal a été fixé à six. Il appartient dès lors au Conseil municipal de procéder à l'élection de ces six représentants, selon les modalités prévues par les textes en vigueur. À cet effet, les conseillers municipaux présents sont invités à déposer leurs listes de candidats afin qu'il soit procédé au scrutin secret.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.123-6, R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération DEL_2026_035 en date du 27 avril 2026 fixant à six le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le Maire est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que le Conseil d'administration est composé de douze membres dont six élus désignés au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les six autres administrateurs seront désignés par le Maire,

Considérant le dépôt d'une liste unique (majorité et minorité) composée de : Aurélie ROSSIAUD, Mickaël MORIN, Bertrand BOSC, Catherine LANOVAZ, Lorena GRANTCOLA, Stéphane HERAUD,

Le Conseil municipal,

Article 1 : PROCEDE à l'élection à la proportionnelle au plus fort reste.

Mesdames Sandra BURGNIARD et Hélène LEVA sont désignées assesseurs.

Article 2 : ENREGISTRE les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 00

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 27

La liste déposée obtient : 27 voix

SONT EN CONSEQUENCE ELUS membres du conseil d'administration du CCAS :

Aurélie ROSSIAUD
Mickaël MORIN
Bertrand BOSC
Catherine LANOVAZ
Lorena GRANTCOLA
Stéphane HERAUD

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 AVR. 2026

30 AVR. 2026



Le secrétaire de séance – Philippe BILLY